



Protégeons la nature

Bulletin d'information de IASEF - Numéro 34 - Novembre 2018
Initiatives et Actions pour la Sauvegarde de l'Environnement et la Forêt

Hommage à Violaine



Devenue membre essentiel de IASEF par sa forte implication, Violaine nous a brutalement quittés ce mois de septembre, nous laissant tous désespérés.

Rappelons-nous que sitôt membre de l'association en septembre 2009, Violaine s'investit à tout va dans la communication, l'informatique où son sens de l'initiative et de la décision, celui de l'organisation et sa capacité de travail font merveille. Son expérience nous fut précieuse. Tout y était à faire en matière de secrétariat et pour développer le site internet.

Violaine ne s'est pas contentée de l'informatique. Elle participe régulièrement aux réunions externes, ONF et conseils départementaux en particulier et se découvre un réel intérêt aux thèmes environnementaux en prenant un vrai plaisir aux sorties nature en tout genre : amphibiens, botanique, mycologique. Elle devient vite le noyau central des activités et la plaque tournante des manifestations en étant la cheville ouvrière et assurant la logistique. Violaine

devient une des animatrices des pique-niques, des sorties mycologiques et de leur convivialité si appréciée.

Puis, pendant près de 10 ans, Violaine a toujours été à notre écoute, travailleuse et méthodique, elle a sans relâche, repris nos textes, élaboré les messages aux adhérents, créé nos bulletins, façonné notre site web, participé aux différentes manifestations. Elle était toujours réactive pour agir au mieux face aux imprévus et toujours dans la bonne humeur. Sa forte personnalité associée à un sacré caractère a parfois engendré quelques coups de gueule, très vite oubliés, mais toujours pour la bonne cause, ou pour faire avancer les dossiers.

Toujours disponible pour écouter et aider quiconque ayant une simple question ou un problème important personnel ou non, tout en restant d'une grande discrétion, elle avait un sens solidaire et collectif. Comme un aimant, elle attirait les confidences de ses proches, des associations pour leur apporter son soutien. Violaine n'était pas seulement un roc, mais aussi un liant social, un véritable ciment. En fait, cette solidarité n'était que la continuation des engagements de toute sa vie. Quiconque s'adressant à Violaine, était accueilli chaleureusement avec une grande gentillesse et générosité. Conviviale et aimant la vie en société, elle n'oubliait jamais le café et ses délicieuses tartes que nous apprécions tous, pour nous faire partager un bon moment.

Violaine s'est donnée corps et âme pour IASEF et nous ne lui rendrons jamais assez, IASEF portera pendant longtemps son empreinte.

Violaine restera pour longtemps dans nos cœurs.

Au sommaire

Editorial1

Un poumon vert bien malade sur la plaine de Pierrelaye 2-3

Pierrelaye-Bessancourt plaine-forêt, espace d'expérimentation : position commune des associations4-5

Nos Actions Sorties mycologiques4

Où sont passées les hirondelles ? 6

Un faon à la Rosière6

Compensation environnementale du port fluvial de l'Isle-Adam7

Espace de diversité de la Rosière7

Cèpes ou bolets.....8

site : www.iasef.fr
contact@iasef.fr

Un poumon vert bien malade sur la plaine de Pierrelaye

La plaine dite de Pierrelaye s'étend sur 2 000 ha sur 7 communes : Bessancourt, Frépillon, Herblay, Méry-sur-Oise, Pierrelaye, Saint-Ouen-l'Aumône et Taverny. Cette plaine a été exploitée au XXe siècle en maraîchage pour alimenter la région parisienne. Cependant, cette terre sableuse vite sèche nécessitait une irrigation.

Justement, Paris et la banlieue parisienne cherchaient à rejeter d'importants volumes d'eaux usées domestiques. L'opportunité de les utiliser en irrigation maraîchère tout en les traitant par épandage sommaire fut donc saisie et celle-ci fut pratiquée pendant un siècle depuis la fin XIXe. En 2000, les cultures maraîchères y ont été interdites et seules les cultures pour l'alimentation animale restaient autorisées.

L'apport de nutriments organiques et azotés était un plus pour ces cultures. Mais c'était sans compter sur le fait que le réseau unitaire d'égout recueillait aussi les eaux pluviales et industrielles, à l'époque non détoxiquées et donc chargées en métaux lourds divers. Ceux-ci se sont accumulés dans les terres au fil du XXe siècle au point de les rendre impropres aux cultures maraîchères. 1 000 ha sont aujourd'hui irrémédiablement pollués par 10 000 tonnes de métaux

lourds. Selon les études, cette pollution reste superficielle et n'a pas atteint la nappe phréatique.

Aujourd'hui la plaine subit de nouvelles pressions environnementales et sociales : d'une part elle est deve-

nue un dépotoir de déchets sauvages, des milliers de tonnes de déchets du bâtiment y sont déversées, d'autre part, de nombreuses habitations précaires et illégales la mitent.



Quelles solutions peuvent être envisagées ?

Une agriculture viable n'est plus possible. Les techniques connues ne permettent pas d'envisager la dépollution des sols, l'arasement du sol n'est pas envisageable. Il faudra donc vivre avec cette pollution pendant des siècles. Alors, quel peut être l'avenir de la plaine ?

Des élus locaux ne souhaitent pas livrer cette plaine aux appétits immobiliers et ont souhaité sa reconversion partielle en poumon vert entre Cergy et les côteaux de la forêt de Montmorency. Cette proposition a été confortée par l'intérêt de renforcer la ceinture verte en périphérie du « Grand Paris ». En 2010, l'idée de créer une forêt fait consensus parmi les acteurs locaux comme pour l'état. A cette fin a été constitué le SMAPP¹.

Cette forêt, reliée à la Seine par deux corridors à Herblay et à l'Oise à Saint-Ouen-l'Aumône, se situera entre les espaces agricoles du Vexin et les forêts domaniales de Saint-Germain, de Montmorency et L'Isle-Adam. Elle constituera un maillon des continuités écologiques régionales.

Le projet soumis à l'automne 2017 consiste à créer une forêt de feuillus de 1 350 ha. 300 ha d'espaces boisés existent déjà. Ce peuplement devrait s'échelonner sur 10 ans, soit 100 ha prévisionnels par an. Ce projet s'élève à 85 M€, financés en majeure partie par le SIAAP².

L'objectif est tout d'abord environnemental : fixer la pollution en évitant les résineux acidifiant les sols et en

chaulant les sols (mesure contestable), restructurer et consolider les espaces boisés existants, favoriser la biodiversité par l'ouverture de clairières, stopper le dépôt sauvage de déchets. Il est aussi à but social : offrir des espaces verts et de loisirs à la population locale (100 000 habitants sur les 7 communes) et au public.

Ce projet n'est pas parfait. La pollution n'est pas éliminée. En périphérie, chaque commune reste maîtresse sur son territoire et des projets immobiliers de 10 000 logements à l'horizon 2030 sont prévus. Cela nuit bien entendu à la cohérence du projet et des corridors écologiques, ainsi qu'à la visibilité du projet global. En outre, si 400 ha déjà publics devraient être facilement acquis à l'amiable, le calendrier paraît optimiste compte tenu des difficultés prévisionnelles lors des expropriations des terres agricoles (20 agriculteurs exploitants) et des constructions illégales (6 000 parcelles, 3 000 propriétaires dont une importante communauté des gens du voyage).

Les associations départementales agréées au titre de l'environnement ont été conviées au printemps dernier à une consultation préalable à l'enquête publique. Elles ont constitué un groupe de travail pour présenter une position commune. Une réponse positive et constructive a été apportée. Des réserves ont été émises et des propositions complémentaires ou alternatives formulées



Bouche d'arrosage traditionnel en fonte

(cf le texte inter-associatif paru dans Agora, bulletin de Val d'Oise Environnement et repris dans ce même bulletin page 4/5).

N'hésitez pas à participer à l'enquête publique, nous vous tiendrons informés.

Jacques Lemarquand

Le Contrat d'Intérêt National (CIN)

Signé le 21 mars 2017 par le Smapp et les diverses collectivités concernées, le CIN vise à redonner lisibilité et valeur à l'ensemble du secteur de la plaine (2 000 ha) avec l'objectif d'une continuité écologique de l'Oise à la Seine.

Le CIN propose :

- de réaliser de grands secteurs d'aménagement urbain (logements et activités) dont il veut assurer la cohérence entre les différents projets de ZAC par le biais de Scot6 ou de PLUI5 ;
- de maintenir l'agriculture pendant la phase transitoire et de permettre une agriculture périurbaine sur les franges de la forêt ;
- d'anticiper les déplacements routiers ;
- de prévoir un réseau cyclable piétonnier autour de la forêt, etc.

Le CIN est disponible sur val-doise.gouv.fr



4 mai

Réunion avec la Mairie de L'Isle-Adam concernant le projet immobilier sur le site de l'usine à gaz

22 mai

Participation à la Commission Consultative de suivi de la Carrière Picheta de Saint-Martin-du-Tertre, organisée à la Sous-Préfecture de Sarcelles

4 juin

Courrier de demande de partenariat à l'A.R.B. d'Ile-de-France

29 septembre

Participation au Comité des partenaires de l'A.R.B. (Agence Régionale de Biodiversité)

Dernières sorties champignons en 2018

(programme détaillé sur iasef.fr)

Samedi 20 octobre - Forêt de Carnelle

Rendez-vous à 9h30 au parking de la Pierre Turquoise

Samedi 3 novembre - Forêt de l'Isle-Adam

Rendez-vous à 9h30 à la Maison forestière du Bois Carreau (D64)

Samedi 10 novembre - Forêt de Montmorency

Rendez-vous à 9h30 au parking de la route du Faîte (D192)

Samedi 24 novembre - Forêt de Carnelle

Rendez-vous à 9h30 au parking de la Pierre Turquoise



**Val-d'Oise environnement,
IASEF et Les Amis de la Terre Val-d'Oise
s'expriment d'une même voix**

Pierrelaye-Bessancourt Plaine-forêt, espace d'expérimentation

Si les associations sont d'accord pour dire qu'aucun autre projet global n'est envisageable sur cette plaine, elles n'en regrettent pas moins que le projet du Smapp¹ sur la forêt se soit élaboré sans les associations et les citoyens...

Les modifications, une fois le projet établi, ne sont très souvent possibles qu'à la marge.

Les associations considèrent le projet de forêt comme un moindre mal et comme le moyen de proposer un projet de territoire. Ce projet concerne 1 350 ha (700 ha à créer, 350 à consolider et 300 en clairières). La carte d'étude du SIECUEP³ reprenait en gros la carte des épandages (2 100 ha moins les zones

d'activités de Saint-Ouen et de Taverny), soit environ 1 500 ha. Ce périmètre est retenu pour la forêt.

Les lisières et les marges de la forêt vers le hors-forêt interpellent les associations. Va-t-on renvoyer l'aménagement aux seules communes en leur conférant les obligations de logements (9 000 logements prévus), le relogement des gens du voyage hors des 5 ha réservés aux franges (ils occupent actuellement 15 ha), le maintien de zones agricoles... ainsi que semble le prévoir le CIN⁴ ?...

Les associations ont donc examiné par thèmes ce qui les interroge et dont les éléments sont en grande partie dans le CIN⁴.

1. SMAPP : Syndicat Mixte d'Aménagement de la Plaine de Pierrelaye créé en 2014 et constitué des Conseils Régional et Départemental et des 7 communes concernées, via la Communauté de Communes Val Parisis et directement les communes de Méry-sur-Oise et Saint-Ouen-l'Aumône.

2. SIAAP : Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne. Paris, les 3 départements de la petite couronne et 180 communes de la grande couronne se sont regroupées depuis 1970 en son sein.

3. SIECUEP : Syndicat intercommunal pour l'étude d'une charte d'urbanisme et d'environnement de la plaine de Pierrelaye.

4. CIN : Contrat d'intérêt national.

5. ETM : Éléments traces métalliques

6. PLU : Plan local d'urbanisme.

7. PLUi : Plan local d'urbanisme intercommunal.

8. SCOT : Schéma de cohérence territoriale

La pollution

Il n'y a pas de solution à la pollution. L'objectif de la forêt est bien de fixer les métaux lourds, mais pas leur élimination ; on doit en être conscient et informé : il faudra vivre avec. Le traitement à la chaux ne peut être que du « court terme ». Que fera-t-on à l'avenir pour « rechauffer » les zones boisées ? Quant aux études sur la faisabilité forêt par rapport à l'acidification dans le temps et la possibilité de migration des ETM⁵ vers la nappe, celles-ci n'ont jamais été rendues publiques depuis les réserves de l'INRA en 2004.

L'urbanisation et la cohérence d'ensemble

En 2030, il est prévu 8 000-10 000 logements dans le CIN. En considérant que la moitié est déjà actée dans les PLU⁶, on devra donc doubler les constructions, et cela dans une logique d'étalement urbain.

Ce projet de forêt ne peut être isolé et doit s'intégrer dans son environnement. Son intégration avec la plaine environnante, construite, constructible ou demeurant maraîchère, comme avec les massifs forestiers locaux, est nécessaire. Une telle présentation manque au dossier.

Les priorités

Les associations aimeraient que soient actées dans le temps les dif-

férentes étapes afin que des projets non réalisables aujourd'hui ne soient pas bloqués par les poussées d'urbanisation des villes : les biocorridors par exemple (qui sont encore à identifier), inscrits certes dans le projet, ne proposent pas tous des bioponts ou passages souterrains pour permettre une vraie trame verte et bleue (passage de l'A 115, de l'A 15, des voies ferrées, des zones urbaines denses, etc.). L'absence de zones humides – c'est paradoxal – hormis les rus de Liesse et Vaux ne permettra pas à la trame bleue d'être fonctionnelle.

Les propositions alternatives

L'aspect historique, pédagogique et expérimental devrait être mis en valeur, en particulier à la ferme de la Haute-Borne dont la maîtrise foncière est déjà publique. Dans la maison de maître de la ferme de la Haute Borne, un musée de l'histoire de la plaine, de son usage et de sa pollution pourrait servir d'espace pédagogique aux écoles.

Au titre forestier comme pédagogique, cette ferme pourrait développer des pépinières sous serre afin d'alimenter au fur et à mesure les plantations (et celles des forêts environnantes à renouveler) avec des panneaux photovoltaïques orientables permettant à la fois la production d'électricité pour les bâtiments mais aussi pour servir d'ombrage ou d'aération pour les pépinières...

Des zones témoins de traçage de la pollution pourraient être définies sur des terrains pollués pour tester l'absorption de la pollution par les champignons ou par des plantes.

L'agriculture

Des cultivateurs exploitent encore. Pour pérenniser leurs exploitations, quels outils mettre en place pour donner suffisamment de cohérence territoriale et une continuité dans le temps (en lien avec Plaine de France, du Plessis-Bouchard, etc.) ?

Ce sont quelques idées et les associations espèrent que le temps et une démocratie participative enfin retrouvée permettront d'enrichir la palette des initiatives.

En conclusion, les associations souhaitent poursuivre de façon constructive la concertation engagée par le Smapp avant l'enquête publique prévue à l'automne. Pourquoi ne pas créer, dès aujourd'hui, un comité consultatif ou un comité de suivi ?

**Val-d'Oise environnement,
Initiatives et Actions pour la
Sauvegarde de l'Environnement
et de la Forêt (IASEF),
Les Amis de la Terre Val-d'Oise**

**Site internet dédié au projet :
www.smapp-foret.fr**

**Conférence sur les
chauves-souris
par Pierre Bancel**

17 novembre à 20h30

**Maison de l'Amitié,
44 avenue de Paris
l'Isle-Adam**



Où sont passées les hirondelles ?

Les hirondelles sont arrivées plus tard que d'habitude, la faute à des conditions climatiques défavorables avec des vents contraires lors de la traversée du Sahara.

A leur retour d'Afrique elles traversent d'une traite le Sahara puis après quelques jours de récupération la Méditerranée. Habituellement un adulte sur deux et deux jeunes sur dix partis en Afrique reviennent au printemps suivant.

Cette année les comptages des passages migratoires ont mis en évidence **une baisse d'environ 50% des effectifs.**

La situation devient préoccupante pour ces messagères du printemps : réchauffement climatique, agrandissement du Sahara, manque de nourriture sur les lieux d'hivernage et de reproduction, manque de sites de reproduction. A l'Isle-Adam, la population d'hirondelles est en légère baisse: 35 nids d'hirondelles de

fenêtres ont été recensés contre 37 l'année dernière et 4 nids d'hirondelles rustiques dans deux clubs hippiques. A l'Ecurie de la Croix Saint Antoine trois au lieu de quatre en 2012 et un seul artificiel au club hippique l'Orée de la forêt.

Nous rappelons que les hirondelles participent à notre bien être en se nourrissant de nombreux insectes (moustiques, mouches ...).

Jean-Marie Ternissien



Au club hippique avenue des Bonshommes et à l'hôpital, les hirondelles ont adopté des nids artificiels

Les hirondelles sont intégralement protégées par la loi (article L411-1 du code de l'environnement) et que l'atteinte à leur intégrité est également punie par une amende pouvant aller jusqu'à 15 000€ et/ou un an de prison (article L415-3).

Un faon à la Rosière

Au lever du jour, il est fréquent d'observer des chevreuils dans la prairie de la Rosière. Le 5 juin dernier les fortes pluies de la nuit ont détrempé les herbes folles, une chevrette broute près d'une mare. Quelques dizaines de mètres plus loin, au bord d'un chemin, un faon mort gît dans les hautes herbes. Aucune trace de morsure, la cause de la mort est inconnue. Peut-être une séparation prolongée avec la mère ?

La chevrette met bas de début mai à la mi-juin. Pendant les premières se-

maines le faon reste tapi dans la végétation en attendant que sa mère vienne le nourrir 6 à 10 fois par jour.



La « cachette » est régulièrement changée pour éviter les prédatations.

Printemps rime avec reproduction, nombre de juvéniles (mammifères, oiseaux, etc.) se retrouvent au sol, comme ce faon, cachés dans la végétation, mais toujours dépendant de leurs parents.

Surtout ne les touchez pas, éloignez-vous. Une séparation prolongée peut leur être fatale. **Afin de prévenir tout dérangement, les promenades hors des chemins ou la divagation des chiens doivent être évitées. Merci d'en tenir compte lors de vos balades dans des espaces naturels. La protection de la biodiversité commence par des gestes simples.**

Jean-Marie Ternissien

Compensations environnementales du port fluvial de L'Isle-Adam

Vous avez pu constater d'importants travaux d'engins de terrassement au cours de ce printemps à la zone de biodiversité de la Rosière.

Il s'agissait de la principale tranche de travaux relative aux engagements de la société Eiffage Aménagement, aménageur du complexe du port de plaisance. Entre autres, la réalisation d'une nouvelle zone humide à proximité était prescrite par arrêté préfectoral, avant les travaux de la zone portuaire, pour réduire l'impact de la destruction d'espèces protégées et de leurs habitats, favoriser leur transfert et compenser la perte de biodiversité.

Un procès-verbal de non-respect de cette chronologie a été dressé par la DRIEE(1) en juillet 2017 qui a mis en demeure l'aménageur de réaliser les travaux avant le 15 février 2018. Ceux-ci ont alors pris quelques retards en raison des intempéries.

Aujourd'hui, ces travaux sont réalisés. Un plan d'eau en deux parties a été creusé pour compenser la gravière. En outre, des dépressions ont été réalisées pour créer une prairie humide. Une amorce de plantation avec différentes plantes aquatiques a été réalisée sur les zones humides en particulier pour la roselière et un ensemencement de

la prairie.

Lors de la présentation des travaux par Eiffage à l'automne dernier, nous avons évoqué la date tardive de début des travaux et nos craintes sur un risque de dérive du planning.

Ce fut le cas les travaux se sont terminés fin juin, des plantations d'arbustes réalisées mi-juin, les 3/4 de ces plantations n'ont pas survécu à la sécheresse estivale.

**Jaques Lemarquand
Jean-Marie Ternisien**

Espace de diversité de la Rosière

Le service des espaces verts de la ville a posé avec notre aide vingt nichoirs pour oiseaux et sept pour chauves-souris. Trois nouveaux tas de bois pouvant servir entre autres de gîte pour les hérissons, les amphibiens et les reptiles ont été réalisés sur le site.

Il ne reste plus qu'à attendre le développement de la végétation de la prairie et de l'étang. D'ores et déjà, entre les plantes présentes à l'origine, celles plantées ou semées et celles amenées naturellement (Oise, vent, animaux ...), on peut dénombrer plus de 100 essences. Libellules, papillons, sauterelles... égailent la prairie de leur vol ou de leur stridulation.

Cette année, il n'y a pas eu d'envol



de fauconneaux à la Rosière. La reproduction des faucons crécerelles a échoué. Après l'abandon du nichoir, nous avons constaté la

présence de 3 œufs cassés. Les nombreux dérangements dus aux travaux ont-ils favorisé la prédation ?

Cèpe ou Bolet, ça vous intéresse ?



Le simple fait d'évoquer ces noms fait sa-
liver bon nombre de « mycophages* » ou
provoque l'excitation des papilles des
gastronomes.

En fait, le **cèpe** fait partie de la grande famille des
bolets « **Boletaceae** » en latin. Famille située
dans l'ordre des « **Boletales** » qui ne compte pas
moins de 400 espèces.

Dans les **Boletaceae** on trouve une sous famille
nommée « **Boletoïdeae** » où se trouve le fameux
Boletus edulis plus connu en France sous le nom
de **Cèpe de Bordeaux** (nous verrons plus loin
d'où lui vient cette appellation, car il ne pousse
pas plus à Bordeaux qu'en forêt de l'Isle Adam
ou de Montmorency). Il peut d'ailleurs porter
d'autres noms, (près de 40) parmi lesquels **cèpe**
français, **cèpe du Périgord**, **cèpe d'automne**, **gros**
pied, **polonais**... selon la région française où on
le trouve. Et en Italie où il est très apprécié, c'est
« **Porcini** ».

Sa silhouette est très caractéristique : robuste
avec un chapeau hémisphérique assez charnu
d'une couleur marron qui peut aller du beige clair
au noisette à marron d'inde selon qu'il a peu ou
beaucoup profité du soleil avec tout autour sur le
bord, une zone plus claire, presque blanche, un
pied assez ventru ou carrément obèse un peu
résillé*. Sous son chapeau, comme pour tous les
boletoïdes, on ne trouve pas des lames, mais

des tubes collés les uns aux
autres dont on voit la base
sous forme de milliers de pores
que certains appellent « la mousse » d'abord
bien fermes et de couleur crème clair, puis de-
venant plus mous et de couleur jaune foncé puis
vert kaki et souvent habités de larves. Dans ce
cas il faut éliminer ces tubes avant consumma-
tion.

Au fait pourquoi cèpes de Bordeaux ? C'est à
cause des relations avec l'Angleterre. En 1154
la ville est rattachée à la couronne anglaise et le



grande Bretagne. De nombreuses expéditions
partent chaque jour par bateaux et toutes les
caisses en bois sont marquées au sigle du port
on voit surtout « **Vin de Bordeaux** » mais aussi
« **Cèpes de Bordeaux** » dont la cour anglaise était
devenue très friande. Les siècles suivants, après
la guerre de 100 ans quand Bordeaux est rede-
venu un port français bien qu'assez anglophile,
les expéditeurs ont continué à utiliser les fa-
meuses caisses même pour les destinations
hexagonales notamment vers Paris car le Roi de
France appréciait beaucoup les « **Cèpes de Bor-
deaux** » même s'ils avaient été cueillis dans le
Massif Central, les Vosges ou les Pyrénées.

Cette « **Vedette** » à grande notoriété car c'est un
excellent comestible, a aussi de proches cousins
non moins délicieux : Le **Boletus aestivalis** ou

Connaître

Cèpe d'été ou cèpe fleur qui pousse un peu
plus précocement a un bon goût rappelant la noi-
sette quand on le trouve bien frais et tout jeune,
il est super en carpaccio à l'huile d'olive et fleur
de sel. Il est en général moins charnu, moins
blanchâtre au bord du chapeau, tubes longtemps
clairs, pied moins ventru, mais entièrement ré-
sillé de filets crème claire.

Autre Bolet très proche : le **Boletus aereus** ou
Cèpe bronzé autrefois appelé **Cèpe tête de**
nègre, **Cèpe noir**. Généralement aussi massif
que l'**edulis**, très ferme, chapeau couleur choco-
lat noir, sans bordure blanche, pied massif en-
tièrement résillé de blanchâtre sur fond roux,
chair blanche, longtemps ferme et peu véreuse.
C'est un excellent comestible, mais comme tous
les bolets, il faut les consommer avec modéra-
tion, plutôt en accompagnement qu'en plat prin-
cipal car ils peuvent s'avérer difficiles à digérer .

Nous n'avons pas évoqué de nombreux mem-
bres de cette famille comme le **Bolet amer** avec
ses pores rosés caractéristiques ou tous ceux à
chair bleuissant et pourtant bon comestibles
cuits, comme les **Bolets à pied rouge** ou bla-
fards, sans oublier un toxique non mortel : Le
Bolet satan très reconnaissable par son cha-
peau très clair, quasiment blanc et son pied ven-
tru à résilles rouges. Nous évoquerons tous ces
champignons dans un prochain article ainsi que
d'autres cousins que l'on appelait naguère **Bolets**
rudes, à pied cylindrique et rugueux formant la
sous famille des **Leccinum**. Nous pourrions par
la suite aborder deux autres familles de plus petits
bolets souvent à chair jaune : les **xerocomus** et
les **suillus** que vous pourrez retrouver dans les
bons livres de mycologie ou sur internet.

Daniel Maurel

*mycophage : qui mange des champignons.

* résillé : comme recouvert d'un filet.

Assemblée Générale Ordinaire

Samedi 26 janvier 2019

Salle de l'Amitié

44 rue de Paris à l'Isle-Adam (derrière la station Total)

Bulletin N° 34

Dépôt légal à parution, N° ISSN 2115-4333, Reprographie : Stip,

Directrice de la publication : Catherine Allieux,

Rédaction : les membres du CA de IASEF, édité par IASEF,

Initiatives et Actions pour la Sauvegarde de l'Environnement et des Forêts,

Centre associatif : Françoise Bonn - 14, rue Théodore Prévost - 95290 L'Isle-Adam - 07.71.17.73.91



www.iasef.fr